



Créée par la loi du 2 juillet 1996, et **reconnue d'utilité publique** par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine est un **organisme national privé indépendant**. Elle a pour mission de **sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine local**, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture d'une région (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts, etc.)

Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, grâce à son label, et **mobilise le mécénat d'entreprise**.

Sur le terrain, dans toutes les régions et tous les départements, **un réseau de délégués bénévoles** agit au quotidien, avec l'aide de chargés de mission, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine.

[www.aquitaine.fondation-patrimoine.org](http://www.aquitaine.fondation-patrimoine.org)

## Comment faire un don ?

### PAR INTERNET

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé: [www.fondation-patrimoine.org/41552](http://www.fondation-patrimoine.org/41552)

► Flashez ce QR code à l'aide de votre Smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet!



*L'installation d'une application QR code est requise.*

### PAR COURRIER

► Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque libeller à l'ordre de **"Fondation du patrimoine - église d'Aiguillon"** à l'adresse ci-dessous.

*Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.*

Ce bon de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bon ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

CONTACT

FONDATION DU PATRIMOINE AQUITAINE  
7 rue Fénelon - 33000 Bordeaux

Tél. : 05 57 300 800 - Fax : 05 56 81 14 10  
Courriel : [aquitaine@fondation-patrimoine.org](mailto:aquitaine@fondation-patrimoine.org)

FONDATION  
DU PATRIMOINE

Aquitaine

## SOUSCRIPTION FAITES UN DON

*La Mairie d'Aiguillon, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, lance une campagne de restauration de l'église Saint-Côme.*



LOT-ET-  
GARONNE

## Restauration de l'église Saint-Côme à Aiguillon

Soutenez ce projet:  
[www.fondation-patrimoine.org/41552](http://www.fondation-patrimoine.org/41552)

1 don = 1 reçu fiscal

## PROJET

### L'ÉGLISE SAINT-CÔME

#### Aiguillon

La commune d'Aiguillon sollicite auprès de la Fondation du patrimoine la mise en place d'une souscription publique pour la restauration de l'église Saint-Côme.



L'église Saint-Côme est constituée de deux parties distinctes qui lui donnent toute sa singularité. La partie d'origine romane, datée du XII<sup>ème</sup> siècle, est composée d'une nef et d'un chœur inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1925. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (1897), l'église est transformée: tout en gardant sa nef et son chœur roman, deux travées supplémentaires ont été rajoutées à la nef ainsi qu'au clocher.

L'édifice est fermé au public depuis une trentaine d'année à cause du désordre qui affecte sa structure, dont le vieillissement accéléré engendre un danger réel pour les passants (chutes de pierres). Il est indispensable et urgent de faire réaliser des travaux de sécurisation afin de redonner vie à ce lieu cher aux Aiguillonais.

Le projet consiste à transformer également la vocation de l'église : à l'issue des travaux (2 tranches sur la partie protégée, puis 2 tranches sur la partie non protégée), l'édifice pourra être de nouveau ouvert au public et accueillir des expositions et manifestations culturelles permettant à l'église Saint-Côme de retrouver un rôle clé au sein de la commune.

Le programme de restauration concerne la partie protégée, première étape de la transformation de l'église Saint-Côme. Les travaux prévus sont:

- la restauration extérieure de la nef et de l'abside pour un coût prévisionnel total de 139.062 € HT ;
- la restauration intérieure de la nef et de l'abside pour un coût prévisionnel total de 82.548€ HT.

Nous comptons sur votre soutien et votre contribution à la sauvegarde de ce patrimoine local.



Photos: © Stéphane Thouin, architecte du patrimoine

### ► Comment faire un don ?

Par internet ou par courrier,  
suivez les instructions au dos du document.

## BON DE SOUSCRIPTION

**Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église d'Aiguillon** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ euros et je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt pour l'année en cours au titre :

De l'impôt sur le revenu     De l'impôt de Solidarité sur la Fortune     De l'impôt sur les sociétés

► **Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100€ = 66 € d'économie d'impôt.

ou de l'ISF à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €, limite atteinte lors d'un don de 66 666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt. *Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.*

► **Pour les entreprises**, réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt. *Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.*

Nom ou société:

Adresse:

Téléphone/Courriel:

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, ou du département, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.